



Le mot du Maire:

Numéros d'urgence :

Tous les services D'urgence : 112

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Mairie de Cervione
20221 CERVIONE

04 95 38 10 28



Document D'Information Communal sur Les **RI**sques **Ma**jeurs





Consignes à respecter en cas d'inondation :

- Surélever les meubles et objets dans les pièces exposées.
- Ecouter les informations à la radio RCFM.
- Couper l'électricité, gaz, se mettre à l'abri (étage...).
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Ne pas s'aventurer en zone inondable.
- Contacter la Mairie si besoin d'aide
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours



Consignes à respecter en cas de feu de forêt :

- Débroussailler suivant la réglementation
http://www.haute-corse.gouv.fr/IMG/pdf/2013071-0002_AP_Debroussaillage.pdf.
- Pas d'écobuages durant la période réglementée.
- Fermer les portes et les volets.
- Dégager les voies d'accès et d'évacuation.
- Ne s'approcher en aucun cas du sinistre.
- Evacuer la zone menacée dans le calme.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les indications données par les secours.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours.



Consignes à respecter en cas d'éboulement /glissement de terrain:

- Ne pas se mettre sous ou à côté de fils électriques et de ce qui peut s'effondrer
- Couper l'eau, le gaz, et l'électricité
- En cas de fuite ouvrir les fenêtres et se sauver
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ecouter les informations à la radio.
- Ne pas retourner sur la zone sinistrée



Consignes à respecter en cas de tempête :

- Rester chez soi et éviter de se déplacer.
- Ne pas se calfeutrer pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.
- Prendre contact avec ses proches et ses voisins
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Ecouter les informations à la radio.



Consignes à respecter en cas de chutes de neige/verglas :

- Limiter ses déplacements, sinon prévoir équipements spéciaux.
- Déneiger devant votre domicile.
- Ecouter les informations à la radio.
- Contacter la Mairie si besoin d'aide.



Consignes à respecter en cas d'accident d'un transport de matières dangereuses :

- Se confiner dans le bâtiment le plus proche.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Si un nuage toxique se rapproche, fuir selon un axe perpendiculaire pour trouver un local où se confiner.
- Ecouter les informations à la radio.
- Ne pas fumer, ne provoquer ni flamme ni étincelle.

